



# Note de rentrée 2024

École Primaire F. Verdier  
1, rue François Verdier  
31490 BRAX  
Tél : 05 82 08 10 88  
ce.0310355t@ac-toulouse.fr

Chers parents,

L'équipe pédagogique de l'école vous souhaite une bonne rentrée et vous remercie de bien vouloir prendre note des diverses informations concernant le fonctionnement de l'école.



## Horaires

	maternelle	élémentaire
accueil matin	8h40 - 8h50	8h50 - 9h
classe matin	8h50 - 11h50	9h - 12h
accueil après-midi	13h40 - 13h50	13h50 - 14h
classe après-midi	13h50 - 16h05	14h - 16h15

Les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et uniquement le matin les mercredis. **L'instruction est obligatoire dès 3 ans.**

Les portes de l'établissement étant fermées pendant le temps de classe, **merci de respecter les horaires** pour le bon fonctionnement des classes. Il est indispensable d'arriver avant la fermeture.

Les enfants sont **sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.**

Un accueil assuré par l'**ALAE** fonctionne de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30 pour les élèves inscrits auprès des services de la mairie.



## Absences

Chaque enfant est soumis à une **obligation d'assiduité** scolaire du 02 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

**En cas d'absence**, les parents s'engagent à informer le plus **RAPIDEMENT** possible (avant 10h) la directrice de l'école, Mme POCHET de préférence par mail ou par téléphone puis remplir le justificatif en utilisant les coupons roses du cahier de liaison.

Au delà de **4 absences** ou de retards répétés injustifiés, la directrice en informe l'Inspecteur de l'Education Nationale qui le signale aux services compétents de la DSDEN.



## Vacances scolaires

**Toussaint** : 19/10 au 4/11/2024

**Noël** : 21/12/2024 au 6/01/2025

**Hiver** : 15 /02/ au 3 /03/ 2025

**Printemps** : 12/04 au 28/04/2025

**Pont de l'ASCENSION** : du 28/05/2025  
au 2/06/2025

**Eté** : 5/07/2025



## Assurance

L'élève doit être obligatoirement assuré individuellement pour toute activité n'entrant pas dans le cadre scolaire.

L'assurance scolaire de votre enfant doit comporter absolument les mentions suivantes :

- « **RESPONSABILITÉ CIVILE** » (souvent comprise dans votre assurance habitation)
- « **INDIVIDUELLE ACCIDENT** » (indispensable pour les sorties scolaires).

Merci de fournir les attestations d'assurance aux enseignantes **dès que possible.**



## Retards

**La ponctualité est nécessaire.** En cas de retard, un adulte viendra vous ouvrir dans la mesure où **la sécurité des élèves de la classe ne sera pas remise en question. (Soyez patients...)**



## Fiche de renseignements

Pour l'**élémentaire**, la fiche de renseignements de l'an dernier est à **CORRIGER** en **ROUGE** et à rendre le plus rapidement possible à l'enseignant de votre enfant. Il est très important de nous communiquer **UNIQUEMENT** les changements : numéros de téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher votre enfant, etc.



## Santé

- Un enfant **malade doit rester à la maison d'autant plus s'il fait de la fièvre**. Les médicaments sont **interdits** à l'école le personnel n'étant pas habilité à les distribuer. De plus les médicaments traînant dans les sacs sont dangereux pour les autres enfants.

Pour tout problème de santé, veuillez contacter la directrice pour mettre en place un **PAI** (allergies, asthme, diabète ...)

- RDV ou prises en charge pendant le temps scolaire** : Pour les RDV personnels ou médicaux (hors prise en charge régulière), les arrivées et les départs au moment des **récréations**.



## Matériel individuel

Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état, dont la liste vous a été transmise à la fin de l'année scolaire précédente.

Les livres confiés à votre enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité ; en cas de détérioration ou de perte, nous vous demanderons de remplacer le manuel ou le livre de bibliothèque concerné.

Les **vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant**. En fin de chaque période, tout **vêtement non réclamé sera donné à des œuvres caritatives**.



## Communication

Petit cahier violet: une fiche récapitulative de coordonnées et renseignements pratiques de l'année 2024/2025 y figure.

**Ce cahier est très important** : il sert pour toute communication entre vous et les enseignants. Les mots doivent être systématiquement **signés et datés** pour que nous sachions quand vous les avez lus. Les enseignants reçoivent sur rendez-vous ; merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas.



## Sécurité

Merci de respecter les mesures de sécurité aux abords de l'école, la cohabitation voitures-piétons est source de danger : **pensez à la sécurité de vos enfants !** Aux abords de l'école, il est conseillé de ne pas fumer au contact des élèves. Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école.



Le plan Vigipirate est maintenu. Ainsi la libre circulation des personnes ne peut avoir lieu qu'après autorisation. Pour cela, les portes d'accès à l'école seront fermées à clef. Il est donc impératif de respecter les horaires.



## EPS

L'EPS (éducation physique et sportive) à l'école est **obligatoire** ; il est indispensable que chaque enfant soit vêtu d'une tenue adaptée au sport. **Seuls les certificats médicaux dispensent un enfant des activités physiques et sportives !**



## APC

APC (activité pédagogique complémentaire) : Si nécessaire, l'enseignant vous tiendra au courant des horaires et des besoins de votre enfant.



## Réunion de rentrée

Dans toutes les classes, une réunion d'informations aura lieu en septembre (voir les dates sur les panneaux d'affichage).



## Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est une association affiliée à l'OCCE, sous le régime de la loi 1901 et reconnue d'utilité publique. Elle sert à **organiser et financer les activités pédagogiques des classes**. Sa comptabilité est publique, le bilan financier et les cahiers comptables sont présentés aux parents d'élèves élus au conseil d'Ecole, à Mr l'inspecteur de l'Education Nationale et à la section départementale de l'OCCE.

La participation à la coopérative scolaire contribue au financement des sorties scolaires, des bus, des fêtes, des abonnements et autres projets de classe. Cette participation ne revêt pas un caractère obligatoire mais elle nous est précieuse et permet d'améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

**Nous vous remercions pour votre contribution.**

Tout au long de l'année, si les enfants sont amenés à apporter une participation financière à l'école, en chèque de préférence à l'ordre de la coopérative scolaire François Verdier, merci de placer celui-ci dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant.)



### Elections parents

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole auront lieu le **vendredi 11 octobre 2024**.

Plus d'infos sur les parents d'élèves à l'école.



### Règlement

Les parents ayant décidé d'inscrire un enfant dans l'école doivent **s'engager à respecter intégralement le règlement intérieur et à le faire respecter par leurs enfants**.

Les parents devront le signer après l'avoir lu.

Le règlement en cours peut être consulté sur le blog de l'école. Le nouveau règlement vous sera donné après le vote au premier Conseil d'Ecole.



### LSU et travail

Un livret scolaire unique (LSU) sera consultable sur Educonnect pour les élémentaires sera remis 2 fois dans l'année pour les élémentaires. Un carnet de suivi des apprentissages en maternelle vous sera également communiqué 2 fois par an.

Il est demandé aux parents, soucieux de la réussite scolaire de leur(s) enfant(s), de tenir compte des observations qui figureront dans ces bulletins.

Pour que les enfants puissent progresser, il faut absolument que les leçons soient apprises et sues. Merci de veiller à ce que les élèves effectuent le travail demandé par les enseignants.



Mme / M \_\_\_\_\_

Parents de \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_ attestent avoir pris connaissance de cette note de rentrée.

Signature des parents :